

Mairie de Marcilly-la-Campagne

4, rue du verger

27320 MARCILLY-LA-CAMPAGNE

Tél : 02-32-58-10-15

Courriel : mairie.marcillylacampagne@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

L'an 2023 et le 29 Septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de Marcilly-la-Campagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HEROUARD Jean-Paul, Maire.

Présents : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes : BACHER Francine, DORCHY Chantal, LE GALLOU Sylvie, MARGUERITTE Anne, PETIT Alice, et Mrs : BARBOT Denis, BIOCHE Alain, MAURIN Jean-Paul, ROLLAND Daniel, WECH Pierre.

Excusés : ayant donné procuration : Mme BARBET-LESEUR Patricia à Mme BACHER Francine, M. MARTHOURET Claude à M. HEROUARD Jean-Paul
Excusée: Mmes : BOURCIER Pascale, HENRARD Stéphanie

Invité : M. HEROUARD Cyril

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 25/09/2023

Date d'affichage : 25/09/2023

A été nommé(e) secrétaire : Pierre WECH

Approbation du procès-verbal du conseil du 08 septembre 2023

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal. Le P-V du conseil du 08 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Travaux d'aménagement de la cour et création d'un portail à l'école - réf : 2023-028

Afin de remplacer les gravillons de la cour par de l'enrobé, ce qui facilitera les déplacements et évitera les projections qui nécessitent un soufflage hebdomadaire par l'agent technique, le maire présente plusieurs devis :

- l'entreprise GUERIN TP pour l'aménagement de la cour en enrobé noir pour 21 230,00 € H.T. ou en enrobé clair pour 34 845,00 € H.T.
- l'entreprise Daniel MOQUET pour de l'enrobé coloris « rouge bordeaux » qui permet un accès stable, drainant et antidérapant pour un montant de 30 750,00 € H.T.

- l'entreprise SDTP pour de l'enrobé clair au prix de 30 690,00 € H.T.

D'autre part, dans le cadre du projet « notre école, faisons la ensemble », les enseignantes souhaitent qu'un autre portail soit réalisé dans la clôture de l'école. Cette seconde ouverture plus proche des passages piétons sera plus sécurisante, et évitera l'amalgame des familles jusque sur la route, à l'entrée et la sortie de l'école. Cette nouvelle entrée servira aux enfants de primaires, et l'entrée historique accueillera les enfants du car et les élèves de maternelle.

L'entreprise GUERIN chiffre ces travaux à un montant de 1 350 € H.T.

Afin de financer ces projets, le maire propose le plan de financement suivant :

Opérations	Montant H.T.	Financement	Montant	Taux
Travaux d'aménagement de la cour et création d'un portail à l'école	36 195,00	DETR	14 478,00	40 %
		Département « mon avenir, mon école »	10 858,50	30 %
		EPN	3 619,50	10 %
		Fonds propres	7 239,00	20 %
TOTAL	36 195,00	TOTAL	36 195,00	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver ces projets et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département et une demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

Est-il nécessaire d'avoir un puisart, alors que l'enrobé proposé est drainant ? Oui en cas de fortes précipitations.

Il conviendra de demander à l'entreprise SDTP si son enrobé est drainant ; et de solliciter l'agence de l'eau pour connaître les conditions d'octroi pour une subvention.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité. Le projet d'enrobé demande à être affiné, c'est pourquoi le choix de l'entreprise interviendra ultérieurement.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

Entretien des bâtiments communaux - réf : 2023-029

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, le maire a présenté lors du dernier conseil le devis de l'entreprise SL PEINTURE ET DECORATION pour le démoussage des couvertures de la cantine, de la chaufferie et du préau, pour un montant de 5 497,78 € H.T. Le projet initial a été complété par le démoussage du pignon au-dessus du préau ; par la peinture des poutres du préau et de 2 portes métalliques de l'école.

Un devis réactualisé et complété de l'entreprise SL PEINTURE ET DECORATION est parvenu à la mairie pour un montant de 9 028,90 € H.T.

En parallèle, un devis de l'entreprise L.P. a été demandé. Elle propose les travaux pour un montant de 13 609,87 € H.T.

Le conseil décide de retenir l'entreprise SL PEINTURE ET DECORATION pour un montant de 9 028,90 € H.T.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Opération	Montant H.T.	Financement	Montant H.T.	Taux
Entretien des bâtiments communaux	9 028,90	EPN	4 514,45	50 %
		Fonds propres	4 514,45	50 %
TOTAL	9 028,90	TOTAL	9 028,90	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

Création d'un espace sports et loisirs multigénérationnel - réf : 2023-030

Initié lors des ateliers de réflexion du projet "notre école, faisons-la ensemble", un espace de sports et de loisirs a été imaginé par les élus, l'équipe enseignante, les parents d'élèves et les agents de la collectivité.

Au delà d'un lieu de pratique sportive, cet espace sera le moyen de créer un lieu de rencontres dynamiques et conviviales pour les Marcicampoises et les Marcicampoises, quel que soit leur âge.

M. Lemaistre, chef de projet à la Direction des sports du Département de l'Eure, est venu sur place pour conseiller les élus sur leurs choix.

CASAL SPORT estime ce projet à 63 000,00 € H.T.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Opération	Montant H.T.	Financement	Montant	Taux
Création d'un espace sports et loisirs multigénérationnel	63 000,00	DETR	25 200,00	40 %
		Département « création d'équipement sportif »	18 900,00	30 %
		EPN	6 300,00	10 %
		Fonds propres	12 600,00	20 %
TOTAL	63 000,00	TOTAL	63 000,00	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver ce projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département dans le cadre de la création d'équipement sportifs de proximité et une demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

Signalisation horizontale place de l'église et rue des écoles

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

En effet, cette dépense sera supportée par EPN.

Achat d'une tronçonneuse - réf : 2023-031

Afin de réaliser l'élagage des voies communales et rurales, le maire souhaite faire l'acquisition d'une petite tronçonneuse.

Il est présenté un devis de l'entreprise RIDEL pour un montant de 341,67 € H.T.

Afin de financer ce projet, le maire propose le plan de financement suivant :

Opération	Montant H.T.	Financement	Montant	Taux
Achat d'une tronçonneuse	341,67	EPN	170,83	50 %
		Fonds propres	170,84	50 %
TOTAL	341,67	TOTAL	341,67	100 %

Il est demandé l'accord du conseil pour :

- approuver le projet et son plan de financement ci-dessus ;
- autoriser le maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours auprès d'EPN ;
- autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

Lotissement au Bourg

M. HEROUARD présente le projet (plan en annexe du P-V).

Discussion :

Les éléments suivants ont été évoqués :

L'infrastructure numérique devra être à la charge du promoteur. Comment les eaux pluviales seront-elles gérées ? Une rencontre avec l'architecte chargé du cahier des charges sera organisée afin d'évoquer ces différents points.

Questions diverses :

- Mme Anne MARGUERITTE propose que d'avancer l'heure des prochains conseils municipaux à 18h30, à la place de 20h. Les membres du conseil présents acceptent à l'unanimité.

Séance levée à 20h15

En mairie, le

Le Maire
Jean-Paul HEROUARD



Le secrétaire
Pierre WECH



Commune de MARCILLY LA CAMPAGNE

"Le Bourg"

Cadastre : Section AD n° 99 partie

Projet de lotissement (6 lots)

SARL GTFP INVEST

Echelle : 1/500

Plan provisoire



Plan dressé par OLIVIA BAYPINCHE

Cadastre Expert - Ingénieur E.S.G.T

14, allée du Sol-Cbat, 27000 EVREUX

TM : 07 32 35 31 81

Email : aurelie.baypinche@orange.fr

Assurance : DE 23 Y04 Date : 28/07/2023

